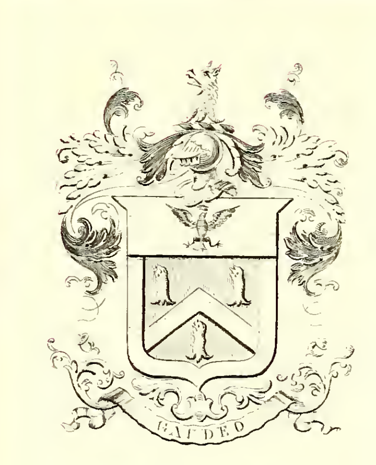
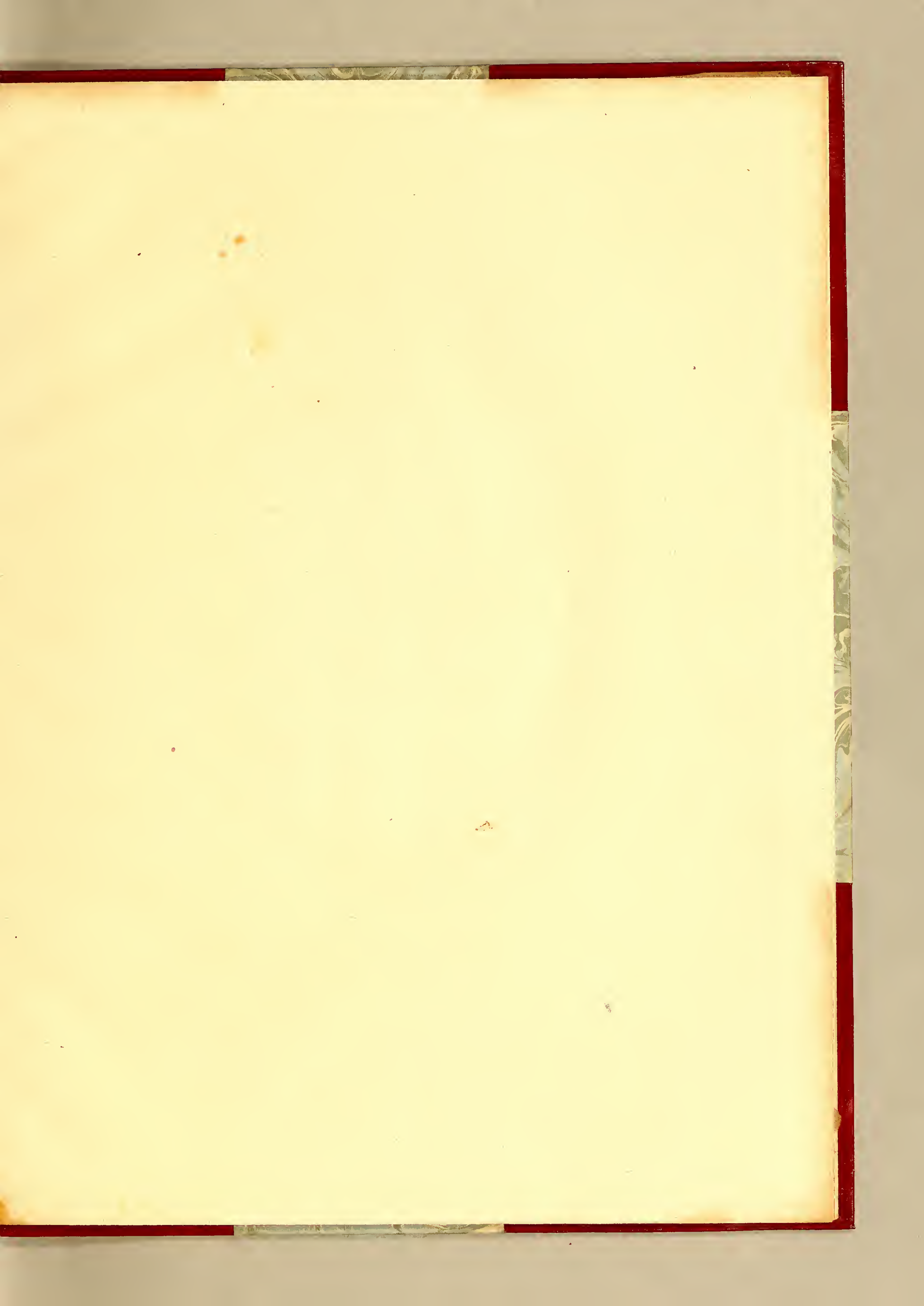
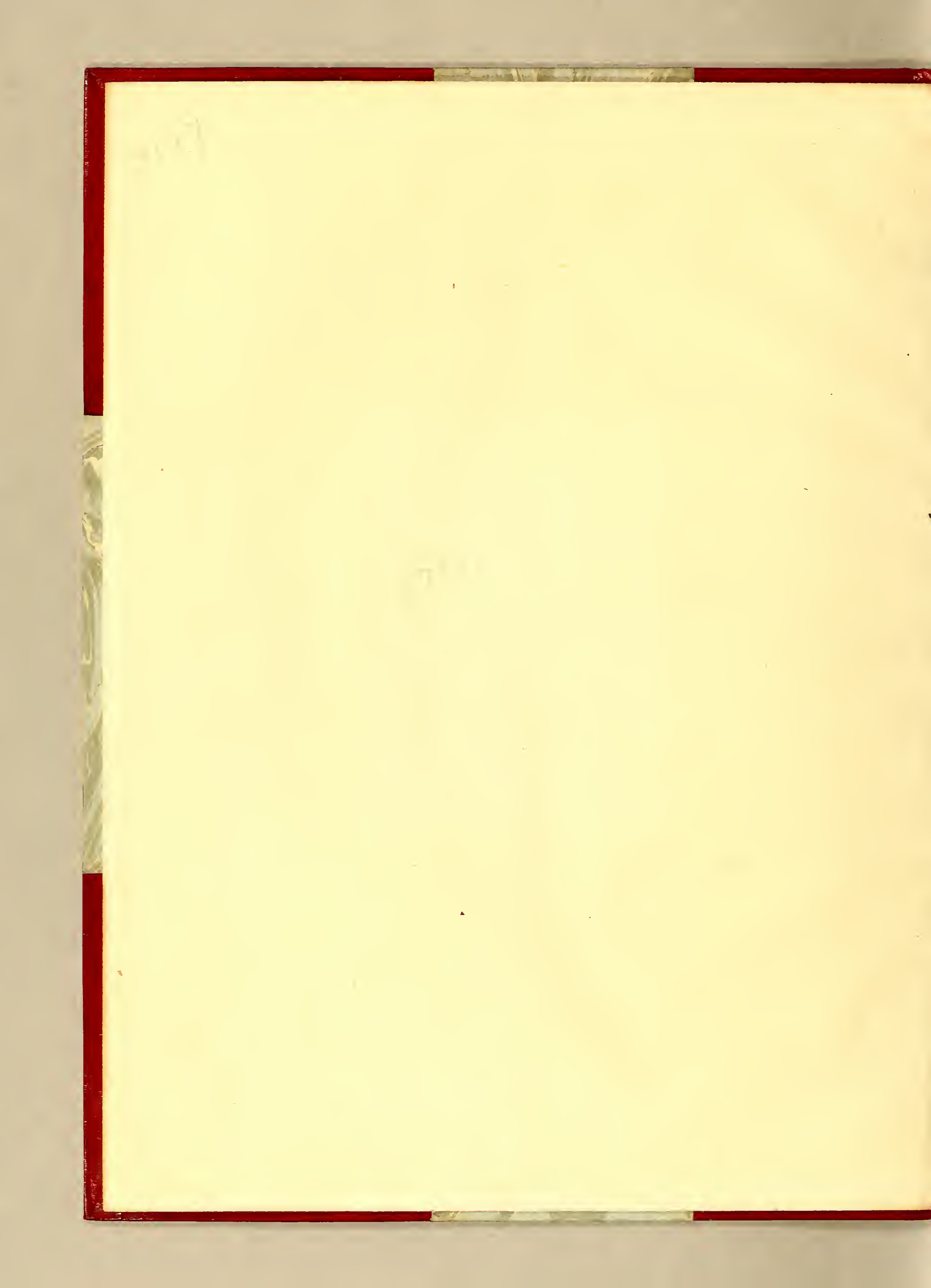



GAUDEO





RÉPONSE

DU GÉNÉRAL

ROCHAMBEAU,

A L'ARRÊTÉ

DES AGENS PARTICULIERS

Du Directoire Exécutif à St. Domingue.



A PHILADELPHIE,

De l'imprimerie de PARENT, Cinquième rue Sud, N°. 32.

RÉPONSE

DU GÉNÉRAL ROCHAMBEAU,

A L'ARRÊTÉ DES AGENS PARTICULIERS

Du Directoire Exécutif, à St. Domingue.

Ce n'eſt qu'après trois mois et demi de ſéjour dans cette ville que j'ai pu obtenir de connaître les motifs de ma deſtitution du commandement en chef de la partie eſpagnole de St. Domingue, prononcée par les agens particuliers du Directoire Exécutif dans cette Colonie. Jaloux de mériter l'eſtime du gouvernement, et celle de tous les Français, j'ai dû répondre à cette pièce menſongère, et lui donner la plus grande publicité, afin que chacun puiſſe juger ma conduite à St. Domingue, et les efforts que j'ai faits pour ſauver cette Colonie précieuſe.

Extrait *du régiſtre des délibérations de la Commiſſion déléguée par le gouvernement français aux Iſles-ſous-le-vent.*

" Au Cap, le 30 Messidor, an IV de la République
" française, une et indivisible.

" La Commiſſion, conſidérant que reſponſable
" envers la France du ſalut de la Colonie de *St.*
" *Domingue.* (1)

—— " Elle ne peut, et ne doit y maintenir dans
" les emplois civils et militaires, que des hommes ſur
" le républicaniſme deſquels elle puiſſe entièrement
" ſe repoſer. (2)

RÉPONSE

DU GÉNÉRAL ROCHAMBEAU.

(1) On a pu voir la manière dont les *agens particuliers du Directoire* opèrent le ſalut de la Colonie, en laiſſant égorger les blancs dans la partie du *Sud* et dans celle du *Nord.*

(2) On va juger s'il eſt poſſible de compter ſur les vertus civiques et le républicaniſme des hommes employés par les *agens.*

—— “ Que ſi dans la ſituation actuelle de cette “ Colonie , de ſimples ſoupçons l’autoriſent a en “ éloigner ceux qui en feraient l’objet , de toutes “ fonctions publiques , elle doit à plus forte raiſon ſe “ montrer ſévère , lorſque les ſoupçons ont acquis “ un degré de certitude et de conviction. (3)

—— “ Conſidérant que la conduite tenue par le “ général *Rochambeau* , depuis ſon arrivée à St. “ Domingue , a conſtamment été marquée au coin “ de l’inciviſme , de l’inſubordination , et du mépris “ le plus ouvert pour la première autorité déléguée “ par la France. (4)

Je citerai le citoyen *le Borgne* leur délégué , l’un des auteurs des aſſaſſinats de la partie du Sud de la Colonie , que j’ai expulſé des Iſles-du-Vent, pour les vols qu’il y a commis.

Idelinger , trop malheureuſement connu pour lui dans les places de commerce de France.

Bellegarde , qui a vendu ſon poſte aux Anglais , et déſerté les drapeaux de la République, au ſecond ſiège de la Martinique.

Cerizier , aſſaſſin du capitaine de vaiſſeau *Macnemara* , à l’Iſle de France.

Enfin tant d’autres que je pourrais nommer. Les deux derniers ſont les aides-de-camp du citoyen *le Blanc*.

(3) Il faut donc *prouver* le délit *préſumé* , car la certitude ne peut naître que d’une *preuve* , et j’ai réclamé depuis long-temps la juſtice du Directoire pour le faire juger.

(4) Si de chercher ſans ceſſe les moyens de ſervir utilement ſon pays, de ſupporter ſans murmure toutes les privations comme un ſoldat , de laiſſer ſes appointements (dont à préſent je n’ai pas encore reçu un écu) pour le payer , c’eſt de *l’inciviſme* , j’en ſuis coupable.

Si de manger à la table ſomptueuſe des agens *la demi-ration* à laquelle nous étions réduits , de n’y boire que du *rhum* et de *l’eau* , qu’on nous donnait au lieu de *vin* , c’eſt de *l’inſubordination*, j’en fais gloire. Le ſoldat ſouffrait ; j’avais l’honneur d’être ſon chef ; je lui devais l’exemple de la patience ; je n’y ai jamais manqué.

J’ai toujours dit et mandé au *miniſtre de la marine et des Colonies* , ainſi qu’aux agens eux-mêmes, que je *reſpectais leur caractère public* , mais que je mépriſais ſouverainement quelques uns d’eux , notamment le citoyen *Leblanc* , qui employa un tems conſidérable à me perſuader qu’il fallait beaucoup de voleurs dans l’adminiſtration de *St. Domingue*. (J’ai rendu compte de ce fait au miniſtre de la marine.

—— " Que loin de donner à tous les citoyens l'e-
" xemple de la soumiſſion et des égards envers cette
" autorité, il s'eſt en quelque ſorte annoncé comme
" le point de ralliement de ceux qui voudraient l'in-
" ſulter et l'avilir; que toutes ſes actions, tous ſes
" diſcours publics et particuliers ont été dirigés vers
" ce but criminel. (5)

—— " Qu'après s'être permis d'aller ſans congé,
" ſans miſſion, ſans même aucune eſpèce d'autoriſa-
" tion, parcourir différentes places et pluſieurs
" poſtes militaires. (6)

—— " Dont il a diſtrait le commandant au mo-
" ment même où les Anglais prenaient *Bombarde*. Il
" eſt rentré au Cap ſans en inſtruire la Commiſſion,
" ſans lui faire aucun rapport, ſans daigner même
" lui rendre aucun de ces devoirs que la bienſéance
" eut exigés. (7)

—— " Que lors des fêtes républicaines qui ont
" eu lieu au Cap, il s'en eſt abſenté avec tout ſon
" état-major, ou n'y a paru que pour braver les
" délégués du *gouvernement français* dans l'exercice
" même de leurs fonctions, ridiculiſer publiquement
" leur ſenſibilité, les cérémonies républicaines, et
" les cris de *vive la république !* (8)

(5) Le fait eſt faux. La manière dont j'ai obéi aux arrêtés des agens, prouve et ma ſoumiſſion, et les égards que je portais à leur autorité.

(6) Je n'avais jamais oui dire qu'un *général en chef* eut beſoin de *congé* pour aller reconnaître l'ennemi. J'avais cependant prévenu *Sonthonax* de mon départ.

(7) J'étais au *Port-de-Paix*, lorſque le général de brigade *Pageot* reçut la nouvelle de la priſe de ce quartier: je n'aurais même jamais parlé de ſa repriſe, ſi je n'étais attaqué ſur un fait qui m'honore.

C'eſt moi qui, après avoir fait toutes les reconnaiſſances ſur *Bombarde*, et même ſur les retranchemens du *Môle St. Nicholas*, pour reconnaître la place de plus près, ai tracé au général de brigade *Pageot*, le plan qu'il avait à ſuivre pour reprendre ce poſte important. C'eſt en préſence de *Delair* et *de Levaſſeur*, excellens officiers, déportés par ordre des agens, je ne ſais trop pourquoi, que je fis ce plan.

C'eſt à ma ſollicitation que les commandans des *Gonaïves* et du *Gros-Morne*, ont envoyé des renforts à *Pageot*. Le général *Laveaux* eſt en France. Il connait tous les faits que je viens d'avancer.

J'avais auſſi donné à *Touſſaint Louverture*, le plan d'attaque de *St. Marc* que j'avais reconnu à portée de fuſil: *Laveaux* en a connaiſſance, je lui avais tout communiqué; mais je me ſuis gardé d'en faire part aux agens: l'expérience m'avait prouvé qu'ils ne ſavaient pas garder un ſecret, car le *plan de campagne du Directoire Exécutif*, était entre les mains des femmes paſſagères à bord du *Watigny*, au moment de notre arrivée au Cap.

(8) Pendant mon ſejour au Cap, on n'y a célèbré que deux fêtes: *j'ai aſſiſté à toutes deux.* La première fut l'entrée triomphale des agens, le lendemain de leur arrivée au Cap. La deuxième le 14 Juillet; il eſt aiſé ſans doute de *calomnier*, mais je répons que perſonne n'oſera me ſoutenir, ni ne

— " Qu'entouré d'hommes qui presque tous,
" affichent hautement la haine du gouvernement ré-
" publicain, avilissent par leurs propos la France et
" le gouvernement français, il a constamment au-
" torisé et même encouragé leurs propos injurieux
" contre les délégués de ce gouvernement; que non
" content d'avoir permis qu'un de *ses agens* vint
" jusqu'au sein de la Commission insulter un de
" ses membres, et fit ensuite de cette démarche
" scandaleuse une espèce de trophée public; il l'a
" sanctionné lui-même par sa conduite, en écrivant
" à la Commission la lettre la plus indécente et la
" plus irrespectueuse. (9)

pourra *prouver*, m'avoir *jamais entendu ridiculiser les céremonies républicaines* et les cris *vive la république.* Mais il est vrai que j'ai été indigné de voir les agens souffrir que de jeunes personnes les couvrissent de fleurs, en chantant des hymnes à leur louange.

On a encore célébré au Cap une fête publique à la mémoire de *Polverel*, à laquelle les agens ont assisté en corps. *La loi n'ordonne point cette fête*, je n'y ai pas paru. Je mésestimais *Polverel*—Et voilà ce que les agens appellent *ridiculiser leur sensibilité.*

(9) Je ne m'attendais pas, je l'avoue, que *les agens particuliers du Directoire Executif* attaqueraient les officiers que j'avais sous mes ordres: je vais les faire connaître.

Le général de brigade *Mirdonday*, chef de l'état-major, qui, la dernière guerre avait servi en cette qualité sous les ordres du *Bailli de Suffren.* Il est couvert de blessures, et a parfaitement servi dans la guerre de la *Vendée.*

Le chef de brigade *Panisse*, mon aide-de-camp, a servi avec distinction à la *Martinique*, durant les deux sièges que cette Colonie a supporté: il a reçu deux blessures.

Le chef de bataillon *La Houssaye* mon aide de-camp, a servi en cette qualité au premier siège de *la Martinique.* Je l'avais envoyé en France porter mes dépêches au gouvernement, annoncer les succès des patriotes aux Antilles, et demander des secours pour les assurer. Il fut mis en prison; c'était sous le règne de la terreur. Depuis sa sortie des prisons, il a servi sous les ordres du brave *Dugomier* à l'armée des Pyrénées-Orientales, en qualité d'adjoint aux adjudans-généraux; il en a les certificats les plus honorables.

D'Avenne et *Simon*, mes *aides-de-camp*, ont servi avec distinction à *Sainte-Lucie* sous les ordres du général *Ricard.* Ils y ont supporté le fardeau du jour.

Bragelongne, mon aide-de-camp, a fait la guerre dans la Vendée, comme aide-de-camp du général *Canclaux*, son oncle.

Roch, homme de couleur, mon *aide-de-camp*, a eu le poignet emporté par un boulet de canon au deuxième fiège de la *Martinique*, où il a fervi avec la plus grande diftinction.

Voilà les hommes dont j'étais entouré, que l'on accufe de *haïr le gouvernement*, *et de l'avilir par des propos injurieux.*

Je n'avais point d'*agens* ni de *délégués*, n'étant pas moi-même *agent du Directoire Exécutif.*

J'avais demandé à ceux-ci le jugement du citoyen *Paulin Goy*, qu'ils avaient fait arrêter pour avoir demandé au citoyen *Le Blanc*, l'explication du mot barbare et inconnu *Baulbinocrate*, dont il s'était fervi en énonçant une opinion perfonnelle.

Paulin Goy était le fecrétaire de *l'Etat-major de l'armée de la partie Efpagnole.* Ce brave jeune homme avait fervi avec honneur à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans un des bataillons des chaffeurs de la *Gironde.*

J'ai fait connaître aux *agens* dans la lettre dont ils fe plaignent, mon refpect pour leur *caractère public* et le peu d'eftime que j'avais pour quelques uns d'eux, comme *hommes privés.* (Cette lettre eft dans les archives de la commiffion des Colonies.)

—— " La Commiffion confidérant que toutes " ces circonftances annoncent au moins da la part du " général *Rochambeau* le deffein non-équivoque de " rivalifer de pouvoir avec elle. (10)

(10) Ce fait eft fi ridicule qu'il le ferait encore plus de le refuter.

—— " Que c'eft de cette lutte fcandaleufe élevée entre l'autorité civile et militaire, que font " réfultés tous les maux qui ont affligé cette Colo- " nie; que les ruines encore fumantes du Cap, at- " teftent les crimes de *Galbaud*, dont le général " *Rochambeau* n'a que trop bien copié jufques ici " les manières, et affecté les prétentions. (11)

(11) Cette imputation joint au ridicule, l'atrocité la plus calomnieufe.

Les nouveaux malheurs de *St. Domingue*, ne datent que depuis mon départ de cette Colonie, et depuis la préfence des délégués des agens dans les différentes parties de cette ifle malheureufe. J'avais prédit nombre de fois à ces agens, ce qui devait arriver, *de leur conduite*, *du choix de leurs délegués*, *du luxe qu'ils etalaient*, *au milieu de la mifère affreufe qui defolait la Colonie* (je l'avais mandé dans toutes mes lettres au miniftre de la marine, elles feront foi) *des fauffes mefures qu'ils prenaient*, *des*

— " Considérant encore que cette conduite
" tenue sous les yeux même du général *Rochambeau*
" doit lui faire pressentir celle qu'il tiendra loin
" d'elle, et quand il sera rendu dans la partie ci-
" devant Espagnole de *St. Domingue.* (12)

préférances marquées qu'ils accordaient aux assassins des blancs, et à ceux qui disaient qu'il ne fallait plus de proprietaires, &c.

Les agens n'ont *jamais voulu suivre* les conseils, que, guidé par l'amour de mon pays, le désir de rémedier aux maux que je prévoyais, je leur ai donné *avec force*, et *sur-tout sans flatterie*, ce qu'ils appellent *lutte scandaleuse.* Je le répète, ma correspondance officielle et les évènemens feront foi.

Effrayés de ma franchise, sachant bien que je n'adopterais jamais leurs principes, ils m'ont *destitué* et *deporté :* j'ai obéi avec le respect que je porte à l'autorité de qui ils tiennent celle dont ils abusent.

Ils ont voulu me faire supposer coupable, en m'assimilant au général *Galbaud* que *Polverel* et *Sonthonax* ont accusé d'avoir fait incendier le Cap.

Je ne connais pas *Galbaud*, n'ai *jamais eu aucune relation avec lui;* mais à la honte éternelle des commissaires-civils, c'est ici le moment de rendre hommage à la vérité.

Il n'y a eu que les quartiers défendus par *Galbaud*, qui n'ont pas été brûlés, le feu fut mis *au Bac de la Fossette*, à l'extrémité de la ville, par *les troupes attachées aux commissaires au moment où la retraite de Polverel et Sonthonax de ce quartier occupé par eux, en laissa la possibilité.*

Plus heureux que les agens, il me reste la certitude d'avoir tout fait pour tâcher d'opérer le bien, de n'avoir ni ordonné ni souffert aucun massacre, d'avoir au contraire brisé les fers, et adouci le sort de beaucoup de malheureux, et d'avoir été honoré des regrets de la Colonie que l'on m'a forcé de quitter.

Sur ma conduite, sur les faits que j'avance, il n'est presque pas un habitant de ce pays infortuné dont je n'ose hautement réclamer le témoignage.

(12) Ma conduite eut été celle que j'ai tenu toute ma vie, fidèle à l'honneur, à mes devoirs, à mon pays, à la justice, à l'humanité : redoutable seulement aux scélérats, aux dilapidateurs, enfin aux ennemis de tout genre de leur patrie.

—— " Dont il se nomme déjà le gouverneur. (13)

—— " Que dédaignant même de dissimuler ses " intentions et ses projets à cet égard, le général " *Rochambeau* annonce que dès qu'il sera en pos- " session de son gouvernement il n'aura plus rien à " démêler avec cette commission, dont il brûle de " se voir indépendant. (14)

—— " Qu'il prétend même lui et les siens avoir " reçu du gouvernement français des ordres secrets " et des instructions particulières. (15)

—— " Que déjà il se flatte d'entretenir une cor- " respondance suivie avec la noblesse, l'évêque et le " clergé de *Santo-Domingo*, qui tous lui promettent " une reception digne de son rang et de ses prin- " cipes. (16)

—— " Que son arrivée à *Santo-Domingo* est " l'objet des vœux et de l'espoir des émigrés nobles, " et grands colons; dont plusieurs, les royalistes " les plus effrénés, portent constamment la cocarde " blanche, et le deuil de *Capet dernier*, avec les " quels il a vécu dans la plus grande intimité pen- " dant un an et demi qu'il est resté aux *Etats-Unis*, " sont déjà rentrés dans la partie Espagnole, et dont " un plus grand nombre encore, se prépare à y " débarquer sitôt qu'on aura la certitude que *M. de* " *Rochambeau* en aura pris possession. (17)

(13) Le fait est faux : je n'ai jamais été désigné pour être gouverneur de la partie ci-devant Espagnole. J'étais nommé général *en chef* par le *Directoire Exécutif*, et je n'ai jamais parlé, ni agi qu'en cette qualité.

(14) Ridicule et calomnieuse imputation ! *ridicule*, puisque les pouvoirs des agens étant illimités, et s'étendant sur la totalité de l'Isle, *moi général en chef en mission speciale dans la partie Espagnole*, je ne pouvais jamais m'en croire indépendant. Je leur devais des *comptes*, *des rapports sur l'Etat de mon commandement*, &c. *calomnieuse*, parce que je n'ai jamais rien dit qui tendit à manifester ces sentimens.

(15) Si le gouvernement m'avait communiqué des instructions secrètes, certes je n'en aurai fait part à personne, et mes aides-de-camp même, ignorent si le ministre de la marine a eu cette confiance en moi.

(16) Ceci est aussi probable que les accusations que quelques journalistes ont fait contre le citoyen *Carnot*, *d'avoir livré aux ennemis*, *l'armée du Rhin et Mozelle*, lors de la belle retraite de cette armée du *Danube* sur le *Rhin*.

On sait très-bien d'ailleurs que l'archevêque de *Santo-Domingo*, et son clergé étaient partis pour la *Havane* lorsque j'arrivai au Cap.

(17) Ce n'étaient point les émigrés ni les royalistes qui attendaient mon arrivée à *Santo Domingo*, mais bien les propriétaires de *St. Domingue* qui se sont refugiés aux *Etats-Unis*, lors de l'incendie de la partie Française, et ceux des isles du Vent qui y ont été déportés par les Anglais lorsqu'ils s'emparèrent de ces belles possessions. Oui, j'ai vu avec intérêt ces hommes dont les malheurs doivent exciter la sensibilité de tout être pensant. Ce sont ceux-là seuls avec qui j'ai eu des relations pendant mon séjour aux *Etats-Unis*.

Au reste ma conduite durant les deux sièges de la *Martinique*, aurait dû se me semble répondre seule et victorieusement, à cette absurde imputation de *Monsieur le Blanc ancien garde de la marine*.

—— " Que la Commiſſion a reçu des renſeigne-
" mens qui ne lui permettent plus aucune eſpèce de " doute à cet égard ; que ſes diſpoſitions bien con- " nues doivent lui inſpirer des craintes trop fondées " ſur les ſuites funeſtes qu'elles peuvent avoir pour " la *Colonie* et *la république.* (18)

—— " Conſidérant enfin qu'il ferait trop tard " de s'oppoſer aux vues ambitieuſes et inciviques du " général *Rochambeau* lorſqu'il aurait en ſon pou- " voir tous les moyens d'en aſſurer le ſuccès ; que la " prudence, le ſalut de la Colonie, exigent d'arê- " ter dès leur principe les progrès d'un parti qui " déjà ſe forme ſous ſon nom, et qui groſſi par les " émigrés colons, les fanatiques, les mécontens, " enfin par les ennemis de la République, et les fac- " tieux de tous les genres, renouvellerait dans cette " Colonie toutes les horreurs dont la *Vendée* nous a " préſenté l'affreux tableau. (19)

—— " D'après toutes ces conſidérations et beau- " coup d'autres qu'elle ſe reſerve de déduire en " tems et lieu. (20)

(18) Je prens acte de cette déclaration et ſomme le citoyen *Giraud* l'un des *agens du Directoire*, et qui eſt maintenant en France de produire ces renſeignemens, et ſur-tout les preuves matérielles des délits qui me ſont imputés, et je le défie lui et ſes collègues d'en produire aucunes.

(19) Il eut été à la vérité trop tard pour les délégués des agens de travailler le pays en finance comme ils le projettaient, lorſque j'en aurais pris poſſeſſion.

Il eſt bien ſatisfaiſant pour moi de pouvoir dire que tous les propriétaires de ce pays nouvellement cédé à la France, attendaient mon arrivée ſans crainte, et avaient confiance dans mon adminiſtration qu'ils avaient pu juger lorſque je fus gouverneur de *St. Domingue* en 1792. Ils ont fui en partie depuis qu'ils ſe ſont vus ménacés de dilapidateurs que rien ne contiendrait, et aujourd'hui la France n'a pu prendre poſſeſſion d'un pays qui lui eſt cédé par les traités.

Au reſte à ces abſurdes imputations, je ne répondrai qu'en renouvellant au citoyen *Giraud ma ſommation* de produire les *preuves*.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une obſervation ſur les guerres de *la Vendée* et de *St. Domingue* : la guerre de *St. Domingue* eſt celle des non-propriétaires contre les propriétaires légitimes, et celle de *la Vendée* la guerre des royaliſtes et des fanatiques contre les républicains. Elles ne peuvent être aſſimilées ni dans leurs cauſes ni dans leurs effets.

(20) Ou, les preuves ont déjà été envoyées au gouvernement ; et alors je demande qu'elle me ſoient communiquées : où, elles ont été apportées par le citoyen *Giraud*, et alors je le ſomme de les produire. Il en eſt tems, car je déſire enfin me montrer au grand jour, le plutôt poſſible et ſur-tout d'éclairer la réligion du *Directoire* trompé.

——— « La Commiſſion arrête que le général « *Rochambeau* eſt deſtitué de ſes fonctions de com- « mandant en chef de la partie de la Colonie de *St.* « *Domingue* ci-devant Eſpagnole, et que le pré- « ſent arrêté lui ſera notifié dans le jour. (21)

« Signé au régiſtre des procès-verbaux *Giraud* « préſident; *Le Blanc*, *Sonthonax et Raymond* « commiſſaires; *Paſcal* ſecrétaire-général.

(21) La Commiſſion avait elle le droit de me deſtituer, *étant chargé d'une miſſion ſpéciale et importante par le Directoire* lui-même.—*Je ne le crois pas;* mais ce n'eſt qu'à préſent que je me permets cette queſtion. Je proteſtai, mais me ſoumis à une deſtitution peut-être illégale, ſûrement injuſte.

DTN. ROCHAMBEAU.

AUSSITOT que mon aide-de-camp *Paniſſe* m'a fait paſſer l'arrêté ci-deſſus, qu'il tenait du préſident de la *Commiſſion des Colonies;* j'ai du travailler à l'éclairer.

Je répons par des faits que je m'engage de juſtifier. J'ai eu je l'avoue beſoin de force pour faire trêve à l'indignation qui m'a ſaiſi à la lecture de cette abſurde *arrêté*.

Deſtitué, *déporté*. Voilà le prix de quatre années d'une conduite (j'oſe le dire) irréprochable, et ſouvent utile à ma patrie.

Pour récompenſe des privations que je me ſuis impoſées, des peines de tout genre inſéparables d'une adminiſtration auſſi agitée que la mienne, pour prix d'avoir voulu conſerver à mon pays la plus utile de ſes Colonies; je ſuis déchiré, calomnié par des hommes qui abuſant du pouvoir qui leur eſt confié, trompent le gouvernement: ont détruit ou laiſſé détruire cette Colonie, en ont fait fuir les propriétaires pour envahir leurs poſſeſſions, ont couvert de cendres et de décombres ce malheureux pays, et ſont enfin parvenus au point d'être diviſés entr'eux, de ſe dénoncer mutuellement, de n'avoir plus ni généraux ni officiers, d'être même ſous le couteau des Africains qu'ils ont armés, et ne peuvent contenir, enfin que leur nom ne ſoit prononcé qu'avec l'horreur qu'ils inſpirent à l'Europe entière.

Je déclare que tout ſera mis par moi au plus grand jour. Je produirai toutes les pièces, ma correſpondance officielle et confidentielle, je ne tairai rien.

Je déclare que la Colonie a pu être ſauvée, et que j'en ai fourni les moyens aux *agens*. Qu'elle pourrait l'être encore en y employant des ſoins et des moyens puiſſans.

Je déclare enfin, que les ſeuls et vrais motifs de ma deſtitution et de ma déportation ſont, le refus formel que j'avais fait d'emmener avec moi dans la partie Eſpagnole des délégués connus par la plus extrême immoralité; la certitude que je ne ſouffrirais ni pillage, ni maſſacre, ni incendie, que je punirai les dilapidateurs, protégerais les propriétaires, et utiliſerais enfin pour ma patrie, et non pour les agens ce beau pays. Ce ſont là les principes que je m'honore d'avoir affiché hautement, et qu'ils appelent *inciviſme*, *inſubordination*, *mépris*, *lutte ſcandaleuſe*, &c. et voilà ce qui a opéré ma deſtitution.

J'ai demandé au *Directoire* d'être mis à un conseil de guerre, je ne cesserai de répéter ma demande afin que la France entière puisse juger.

DTN. ROCHAMBEAU.

P. S. C'est avec une extrême satisfaction que je n'ai pas vu *Roume* signataire de l'arrêté. Il était connu trop avantageusement comme un administrateur intègre, aux isles-du-vent, pour approuver la conduite de ses collègues.

Giraud, quoique président de la Commission lors de ma destitution, ne doit pas être confondu je crois, avec les destructeurs de cette Colonie précieuse. C'est donc à regret que je l'attaque.

DTN. ROCHAMBEAU.

Bordeaux, le 9 Pluviôse, an V de la R. F. une et indivisible }

F I N.

122

